

Schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'Avre Vers la validation du diagnostic

A la suite des inondations de 1993/1995, le syndicat intercommunal de la vallée d'Avre a lancé la procédure SAGE — Schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'Avre — ceci afin de répondre aux préoccupations des riverains. "Une procédure qui doit permettre la mise en œuvre d'une gestion globale et concertée de la ressource en eau autour des thèmes les plus sensibles : la lutte contre les inondations mais aussi la protection des ressources en eau potable ou encore la protection des milieux naturels", résume Louis Petiet, le président.

Une fois le périmètre d'élaboration du SAGE arrêté en mai 1999, a été créée trois ans plus tard la commission locale de l'eau ou CLE. "C'est une instance de concertation représentative des trois départements (l'Eure, l'Eure-et-Loir et l'Orne) qui a en charge l'élaboration, la révision et le suivi du Sage. C'est en quelque sorte le parlement de l'eau", souligne Louis Petiet à propos de cette CLE, composée d'élus, d'usagers et de représentants de l'Etat.

Etat des lieux

La structure étant bien en place, la CLE a pu se lancer dans un état des lieux validé en septembre 2006, avant le diagnostic qui devrait être approuvé ce **lundi 4 juin** lors de la réunion plénière prévue à Tillières.

Ce diagnostic, qui doit permettre d'élaborer les différents scénarii nécessaires au choix



Elena Puppini et Louis Petiet

de la stratégie du SAGE, reprend le travail accompli par les différentes commissions thématiques réunies entre la fin 2006 et le début de 2007.

S'agissant de la ressource en eau potable, la principale inquiétude concerne la qualité de l'eau captée. "On assiste en effet à une dégradation de cette qualité sur la quasi-totalité du territoire", explique Elena Puppini, animatrice du SAGE. "La grande majorité des captages, poursuit-elle, connaît des problèmes de nitrates, en liaison avec l'exploitation agricole des sols et de fréquents événements de turbidité. Leur localisation en fond de vallée, la faible profondeur de la nappe ainsi que la nature karstique du sous-sol constituent en effet des conditions naturelles limitant le pouvoir filtrant du sol".

Si l'on ajoute une protection des captages limitée, une distribution non sécurisée et une

gestion durable faisant défaut, les enjeux pour la gestion de la ressource en eau sont de taille.

Inondations

Tout aussi importante est la gestion du risque d'inondations qui a même constitué l'une des premières motivations pour la mise en œuvre d'un SAGE. "Il s'avère que ces inondations sont influencées par des facteurs de nature très diverse. Ainsi doivent être pris en compte la gestion des ouvrages hydrauliques, la nature des aménagements effectués dans le lit majeur, les apports urbains et agricoles en eau ou bien encore l'évolution du mode d'occupation des sols. L'ensemble du bassin est donc, plus ou moins directement, concerné par la problématique des inondations", peut-on lire dans le diagnostic. Celui-ci précise toutefois que

le risque zéro n'existant pas, "il est important de développer une culture du risque et d'élaborer une gestion de crise efficace".

Enfin, s'agissant de la protection des milieux aquatiques et humides, là encore les enjeux sont majeurs. Travailler à une meilleure qualité des eaux superficielles, reconquérir la potentialité piscicole de l'Avre ou sensibiliser les différents acteurs, que ce soit les personnels techniques ou les riverains, il y a du travail.

Pour terminer, le diagnostic rappelle que la réalisation des actions nécessitera la mise en place d'une maîtrise d'ouvrage adaptée. La création d'un syndicat mixte de bassin versant pourrait être une solution.

Bref, ce diagnostic étant sur le point d'être validé, "nous sommes à mi-chemin et le SAGE va pouvoir entrer dans une phase plus opérationnelle d'ici deux à trois ans", se réjouit Louis Petiet.

• Réunion plénière de la Commission locale de l'eau ce **lundi 4 juin** à 16 h 30 à la salle des fêtes de Tillières.

SAGE de l'Avre

Le SAGE de l'Avre comprend pas moins de 96 communes allant de Randonnai, dans l'Orne, à Saint-Georges-Motel dans l'Eure en passant par Brezolle, dans l'Eure-et-Loir. Soit 90 kilomètres de rivière et 1 000 km² de bassin versant.